

District de la Somme de Football



Réunions Générales DE SECTEURS

Sommaire

Mot de bienvenue par le Président de secteur

Rapport activité Secteurs & Palmarès

Les pratiques proposées pour 2024/2025

L'article 12 Règlement Championnats Seniors : Obligation des Clubs

Le Statut des éducateurs

L'Arbitrage

Foot Animation : Règlements, obligations et nouveautés en U9

Les Formations Techniques

Rappel des procédures Juridiques

Les aides Financières

Les incivilités : Charte du Fair Play

Les rendez-vous 2024/2025

Mise à l'honneur des récipiendaires

Questions de la Salle

Clôture par le Président du District

Accueil par le Président de secteur





Rapport d'activité du secteur





Les pratiques proposées pour 2024/2025

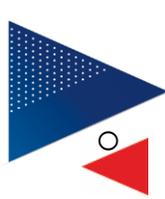


- **Calendrier des Compétitions**

- Reprise Championnats Seniors D1 à D6 le 8 septembre 2024
- Jeunes U14 à U18 le 7 septembre 2024
- Jeunes U13 le 14/09/24
- Jeunes U9 et U11 le 14/09/24 : Rentrée du Foot
- Jeunes U7 le 21/09/24 : Rentrée du Foot
- Futsal la semaine 39 (du 23 au 29 septembre 2024)
- Vétérans à 8 et à 11 le 15 septembre 2024
- Féminines le 15 septembre 2024
- Futsal associé du 11/01/25 au 22/02/25

- **Pyramide Seniors (D1 à D6)**

- 2 groupes de D1 à 12 équipes avec une montée par groupe
- 3 groupes de D2 à 10 équipes avec une montée par groupe
- 4 groupes de D3 à 10 équipes avec une montée par groupe
- 5 groupes de D4 à 10 équipes avec une montée par groupe
- 6 groupes de D5 à 10 équipes avec une montée par groupe
- 4 groupes de D6 à 11 équipes voire 12 avec une montée par groupe + 2 meilleurs 2^{èmes} des 4 groupes



- **Nouvelle Pratique chez les Jeunes (U13 à U18)**
 - 1^{ère} phase de Brassage dès septembre avec X groupes de 4 équipes réparties de façon géographique dans une phase à 3 journées (Aller Simple), uniquement pour les équipes ayant un nombre suffisant de licenciés pour débiter la compétition.
 - Une 2^{ème} Phase avec X groupes de 6 équipes (U14 à U18) et X Groupes de 5 équipes (U13) en tenant compte des niveaux de la 1^{ère} phase débutant le 6 octobre dans une phase en Aller Simple
 - Une 3^{ème} Phase avec X Groupes de 8 à 10 équipes de D1 – D2 –D3 voire D4 dès le 17 novembre 2024 (prise en compte des résultats de la 2^{ème} phase)
- **Montée en Ligue pour la saison 2025/2026**
 - U13 : pas de montée mais inscription via un cahier des charges pour la compétition U14 Ligue
 - U14 : le 1^{er} du groupe D1 pour jouer en U15 R2 Ligue la saison suivante
 - U15 : le 1^{er} du groupe D1 pour jouer en U16 R2 Ligue la saison suivante
 - U16 : le 1^{er} du groupe D1 pour jouer en U17 R2 Ligue la saison suivante
 - U17 : le 1^{er} du groupe D1 pour jouer en U18 R2 Ligue la saison suivante
 - U18 : pas de montée
- **Autres Pratiques**
 - Futsal : Championnats U13 reconduit et création d'un championnat U15 et U18 selon le nombre d'équipes engagées
 - Vétérans à 11
 - Vétérans à 8
 - Féminines à 8 :
 - Féminines Jeunes : U13, U15 et U18 à 8 selon le nombre d'inscriptions et Foot Animation



L'organisation de ces pratiques dépendra essentiellement du nombre d'engagement



Les Déclarations obligatoires et modalités à suivre

Les Tournois :

Ils doivent être déclarés au District de la Somme de Football pour validation et homologation

- La déclaration est gratuite
- La commission idoine peut refuser l'organisation d'un tournoi si celui se déroule en même temps qu'une compétition ou manifestation départementale
- En l'absence de déclaration, une amende de 160€ sera imputée au club
- À l'issue du tournoi, le club organisateur doit transmettre la liste des participants (FMU ou autre format)

Matches Amicaux :

Les rencontres amicales doivent également être déclarées au DSF

- Les équipes, catégories et arbitrage doivent être précisés dans la demande d'homologation
- Une FMU doit être transmis à l'issue de la rencontre au service administratif du DSF

Sans déclaration préalable, aucun dossier quel qu'il soit ne pourra être étudié par nos instances.

Lien pour accéder aux documents spécifiques de déclaration :

- <https://districtsommefootball.fff.fr/documents/?cid=68>





Les obligations des clubs: L'article 12 du Règlement des Championnats Seniors

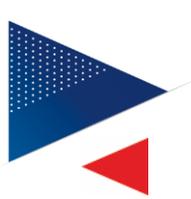




Obligation des Clubs et Dérogation / Article 12 des Compétitions Seniors

- ❖ club évoluant en D1 doit présenter 4 équipes : 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes (masculin ou féminin) au moins
- ❖ club évoluant en D2 doit présenter 4 équipes : 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes (masculin ou féminin) au moins
- ❖ club évoluant en D3 doit présenter 3 équipes : 1 équipe seniors et 2 équipes de jeunes (masculin ou féminin) au moins
- ❖ club évoluant en D4 doit présenter 2 équipes : 1 équipe seniors et 1 équipe de jeunes (masculin ou féminin) au moins
 - Définition d'une équipe de jeunes : les catégories U10 à U18 pour les garçons comme pour les filles, tant en foot réduit (foot à 8) qu'en foot à 11
 - Particularité pour la D3 et la D4 : les équipes U9 et U9F sont prise en compte sous réserve :
 - avoir 5 licenciés dans la catégorie (U8, U8F, U9 ou U9F)
 - ne pas être en entente et avoir participé à 80% des plateaux minimum
 - obligation de participer aux rassemblements (Rentrée du Foot, Journée Nationale du Foot à 5)
 - il est précisé que si les feuilles de plateaux ne sont pas transmises, cela sera considéré comme une absence au plateau
 - Ententes entre 2 clubs voire 3, à réaliser avant le 31/10/24 pour une prise en compte dans l'obligation des clubs :
 - maxi une équipe dans les catégories U11 à U18 masculines et féminines (pour chaque club composant l'entente)
 - avoir le nombre de joueurs minimum requis (4 joueurs pour le foot à 8 et 6 joueurs pour le foot à 11)
 - aller au bout de la compétition dans laquelle l'entente est inscrite





- **Dérogation au Statut**

- le club, actuellement en infraction avec cette réglementation, peut demander à bénéficier d'un délai qui ne pourra excéder 1 an. Sans dérogation, ce club sera automatiquement rétrogradé d'une division s'il devait se maintenir, de 2 divisions s'il était en position de relégation ou maintenu dans sa division s'il avait vocation à accéder
- cette demande doit être faite avant le **30 septembre** de la saison en cours. Le formulaire a été transmis par mail à tous les clubs le 19/07/24 et mis en ligne sur le site du DSF le même jour (<https://districtsommefootball.fff.fr/documents/?cid=88&sid=13&scid=569&sscid=-1&pid=0>)
- il s'acquittera d'une amende fixée par le comité directeur du district fixée à 100 €
- en tout état de cause, le club ayant demandé la dérogation ne pourra pas accéder à la division supérieure à l'issue de la saison mais pourra par contre descendre en division inférieure (d'une seule division seulement).
- Passé le délai d'un an, le club en infraction sera rétrogradé en division inférieure





▪ **Rappel : Désignation Délégués**

En D1 : il n'y a plus systématiquement la présence d'un délégué

- de la D2 à la D6 : demande de délégué pour une ou plusieurs rencontres
- au moins 15 jours avant la date de la rencontre auprès du service compétitions du District
- si le délai de demande est plus court, il n'y aura pas de présence de délégué
 - Sauf circonstances particulières
- les frais du délégué seront à la charge du club demandeur et prélevés directement sur le compte du club par le service comptabilité du District





Le Statut des Educateurs





LE STATUT DES EDUCATEURS : Nouvelles obligations 24 - 25

Article 2 - OBLIGATION DE LICENCE TECHNIQUE REGIONALE, LICENCE EDUCATEUR

- ✓ formulé une demande de licence conforme aux règlements pour l'éducateur ou l'entraîneur principal en charge de l'équipe avant le début de la compétition championnat. A régulariser sous 60 jours

Passée cette date, les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable d'une amende conformément au barème en vigueur du DSF pour infraction aux statuts des éducateurs.

Article 3 - OBLIGATION DE DIPLOMES

- ✓ Championnat D1 : «au minimum un DF Senior.»
- ✓ Championnat D2 : «au minimum le Module de Formation Séniors ou CFI sénior.»

A défaut de diplôme pour assurer les obligations pour l'encadrement de l'équipe de D1 ou D2, les clubs sont pénalisés, par entraîneur non désigné, par le retrait d'un point par match en situation irrégulière.





Nouvelles obligations 24 - 25

Article 4 - OBLIGATION DU CLUB

- ✓ De désigner l'éducateur principal avant le début de la compétition disputée
- ✓ De prévenir du changement de l'entraîneur en cours de saison, le club dispose d'un délai de 30 jours pour régulariser sa situation à compter du premier match pour désigner l'entraîneur ou l'éducateur.

A l'issue de ce délai, en cas de non régularisation, le club sera sanctionné du retrait d'un point par match en situation irrégulière.

Article 9 – PRESENCE SUR LE BANC DE TOUCHE

- ✓ 16 matchs pour les équipes évoluant dans un championnat à 12 équipes
- ✓ 12 matchs pour les équipes évoluant dans un championnat à 10 équipes

L'équipe Séniors D1 ou D2 se verra retirer 2 points par match non effectués au classement à la fin de saison





Sanctions possibles

Retrait d'un point et ce dès le premier match d'infraction, et pendant toute la durée de la situation et jusqu'à régularisation de celle ci.

Sanction Maximum

- **12 points max pour un championnat à 12 équipes**
- **10 points max pour un championnat à 10 équipes**





**Pour le championnat D1, le CFF3 ou
Animateur Senior sera accepté jusqu'à la
saison 2025-2026 avec obligation de le
convertir en DF Senior en cours de saison.**



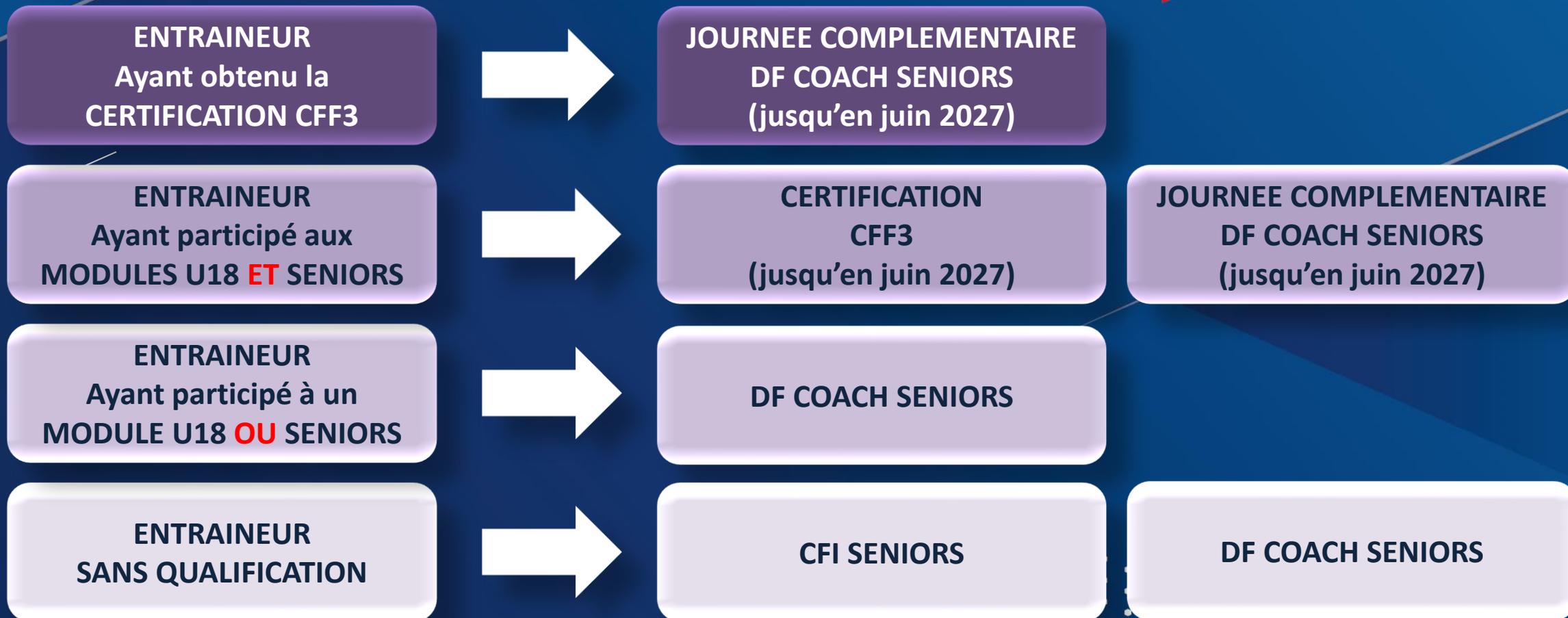


OBLIGATION D'ENCADREMENT

NIVEAU DE PRATIQUE	OBLIGATION MINIMALE DE QUALIFICATION ET/ OU INSCRIPTION EN FORMATION		
	SAISON 2024 / 2025	SAISON 2025 / 2026	SAISON 2026 / 2027
SENIORS D1	CFF3 ou DF COACH SENIORS	CFF3 ou DF COACH SENIORS	DF COACH SENIORS
SENIORS D2	ANCIEN MODULE SENIORS ou CFI SENIORS	ANCIEN MODULE SENIORS ou CFI SENIORS	CFI SENIORS

FORMATIONS BENEVOLES ADAPTEES

En fonction du profil et qualification de votre ENTRAINEUR « SENIORS »





JUIN 2027



- ✓ DISPARITION DES ANCIENNES CERTIFICATIONS (CFF1/ CFF2/ CFF3)
- ✓ FIN DES JOURNEES COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES
- ✓ FIN DES EQUIVALENCES POUR LES DF





L'arbitrage





Formation Arbitre de club

Elle se déroulera sur 2 soirées les vendredis 6 et 13 septembre 2024

- ❑ à Blangy sur Bresle
- ❑ à Amiens (CTFD)
- ❑ pas de centre dans l'Est mais on se donne les moyens d'avoir de bonnes conditions de travail au Centre Fernand Duchaussoy





Arbitres Assistants D2

- Il faut suivre la formation arbitre de club évoquée précédemment, et la séance complémentaire obligatoire :
 - ❑ soit le vendredi 20 septembre 2024 au soir à Amiens
 - ❑ soit le samedi 21 septembre 2024 matin à Blangy sur Bresle
- Les nouveaux candidats inscrits et ayant participé au cours du 6 pourront officier lors de la première journée le dimanche 8 septembre 2024.
- Les assistants de club précédemment formés sont reconduits automatiquement dans la liste de la nouvelle saison





Les Formations d'Arbitres (FIA)

- Le recrutement 2023/2024 a été bon mais avec beaucoup de jeunes, ce qui est très bien mais n'apporte pas d'augmentation nette de la population disponible le dimanche après-midi. La D4 ne sera de nouveau pas complètement couverte cette saison.
- 2 formations initiales sont déjà prévues, comme d'habitude les samedis d'octobre et en semaine entre Noël et l'an.



Le Renouvellement des Licences Arbitres

- Il est à faire avant le 31 août 2024 pour que l'arbitre puisse couvrir le club sur la saison 2024/2025
- Pensez à vérifier qu'il(s) officie(nt) régulièrement (sur Footclubs) pour assurer les 18 matches prévus par l'obligation statutaire

Saison 2023-2024

Wilfried LECLERCO

Clubs de foot

Saison 2023-2024

Arbitres désignés

ARBITRE DU UA

Afficher



2 Nouveautés cette saison

- Facilités mises en place pour le retour à l'arbitrage des arbitres ayant quitté leur fonction depuis moins de 5 ans ; moins de contraintes de formation et reprise au plus près du niveau de l'arbitre lors de son arrêt.
- Mise en place du protocole relationnel arbitre-capitaines expérimenté à l'Euro 2024, que la FFF souhaite voir appliqué jusqu'en district : seul le capitaine est autorisé à parler à l'arbitre pendant le match. Des consignes vont être données en ce sens aux arbitres et des explications précises fournies aux clubs. Mise en œuvre effective à compter du week-end du 15 septembre 2024 (lorsque tous les arbitres seront passés par le stage de rentrée).





Le Foot Animation Nouveauté en U9





Organisation de la pratique des U9 Confirmés

Harmoniser pour mieux jouer



LA PRATIQUE DES U9

CONSTATS

U9



Développement d'une pratique sauvage en Foot à 8



Mauvaise mise en place des terrains et manque d'unicité



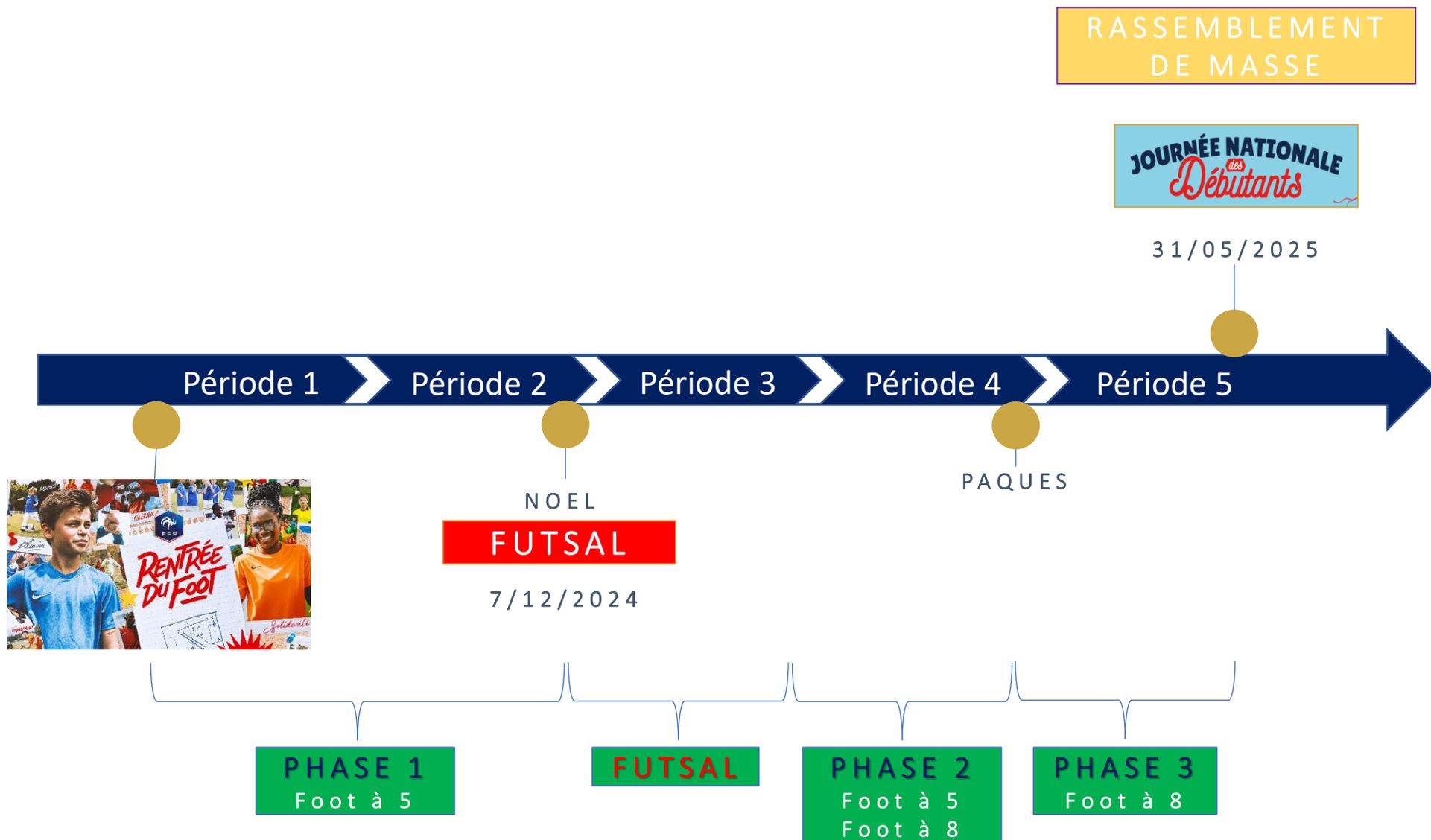
Pas suffisamment de plateau inter secteurs entre les clubs ayant des Niveaux 1

U9

LA SAISON

CONSIGNES DISTRICT D'ORGANISATION DES RENCONTRES

- **6 temps forts**
(Rentrée du foot, 4 Festi-Foot (selon les Districts), JND)
- **Un calendrier pré-établi**
- **3 phases + 1 Futsal :**
1 en Foot à 5, 1 Futsal, 1 alternant Foot à 5 & Foot à 8 et 1 en Foot à 8
- **Entre 20 et 25 dates minimum sur la saison**

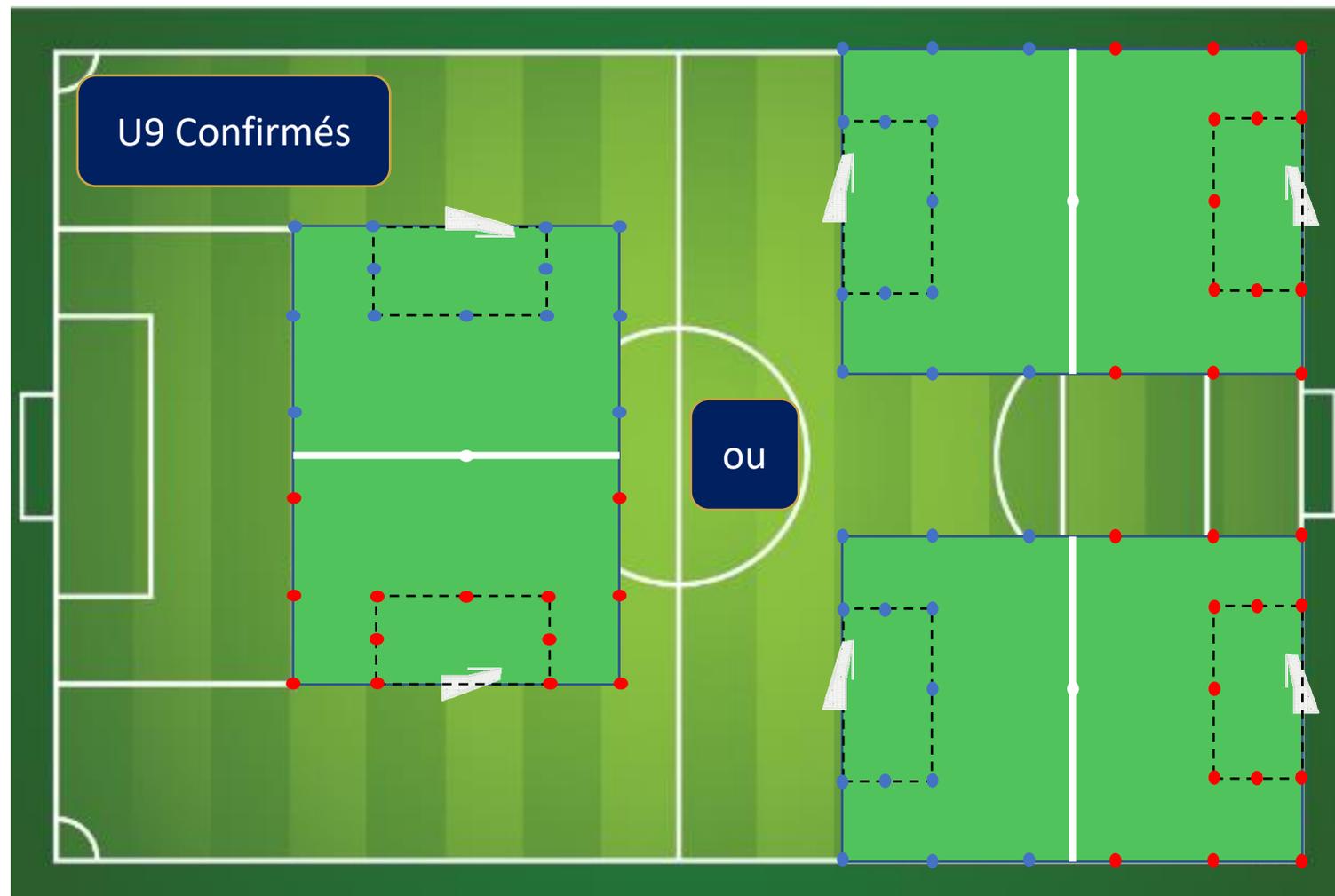


ORGANISATION DE LA RENCONTRE

U9

CONSIGNES DISTRICT D'ORGANISATION DES RENCONTRES

- **Un terrain unique** : volontairement dans le même sens que les terrains à 8
- **2 possibilités d'organisation des rencontres :**
 - Formule Plateau de 3 à 5 équipes
 - Formule en Match sec :
 - Les 2 clubs se rencontrent avec 1 équipe chacun, donc 1 seul terrain
 - Les 2 clubs se rencontrent avec 2 équipes chacun, donc 2 terrains
- **Chaque équipe devra se déplacer avec :**
 - 2 ballons minimum
 - 1 binôme éducateur / dirigeant / Jeunes Licencié(e)



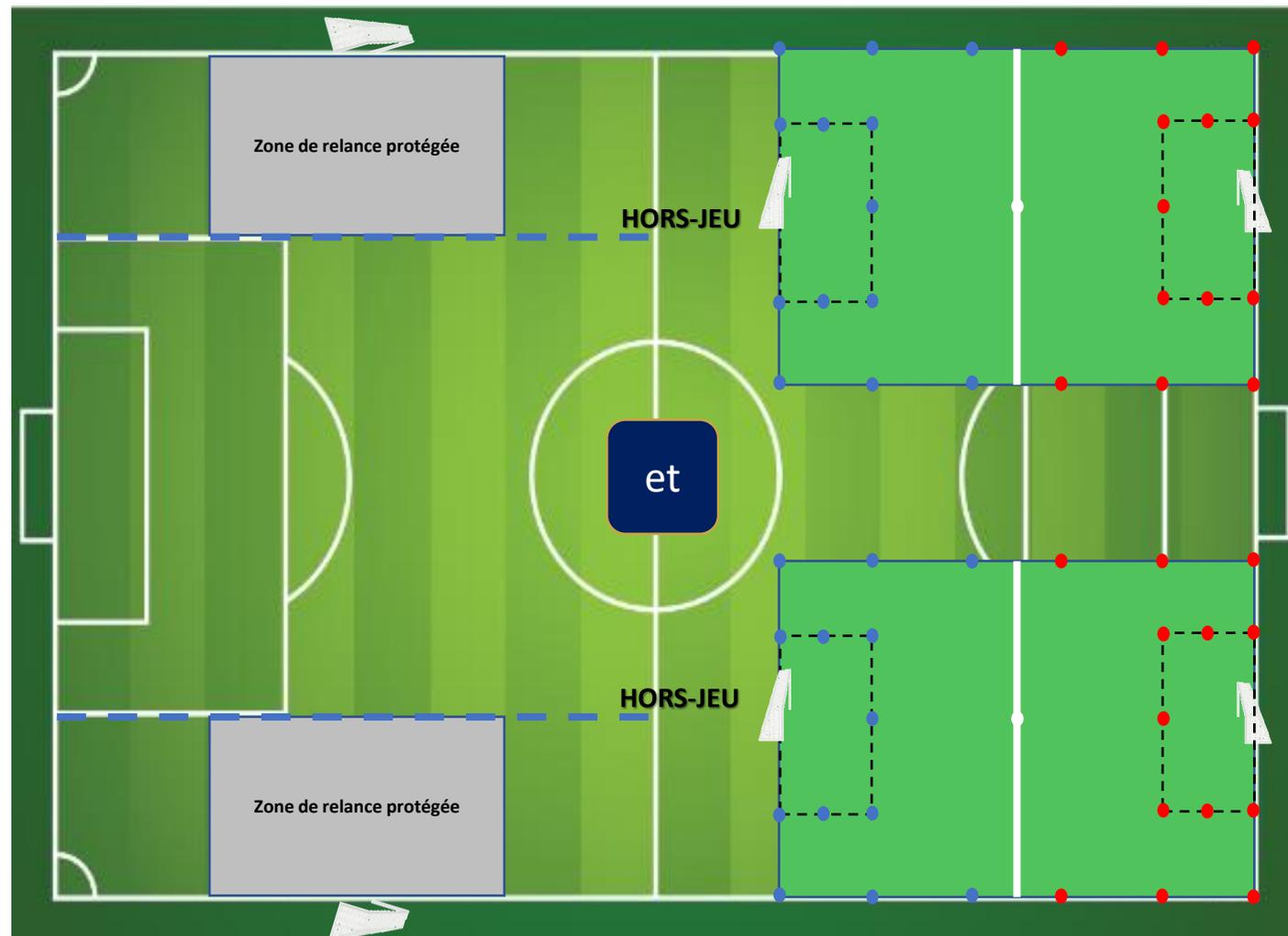
Phases 1 Foot à 5

ORGANISATION DE LA RENCONTRE

U9

CONSIGNES DISTRICT D'ORGANISATION DES RENCONTRES

- Un terrain Foot à 8 et 2 terrains de Foot à 5
- 2 possibilités d'organisation des rencontres :
 - Formule Plateau de 3 à 5 équipes
 - Formule en Match sec :
 - Les 2 clubs se rencontrent avec 1 équipe chacun, donc 1 seul terrain
 - Les 2 clubs se rencontrent avec 2 équipes chacun, donc 2 terrains
- Chaque équipe devra se déplacer avec:
 - 2 ballons minimum
 - 1 binôme éducateur / dirigeant / Jeunes Licencié(e)



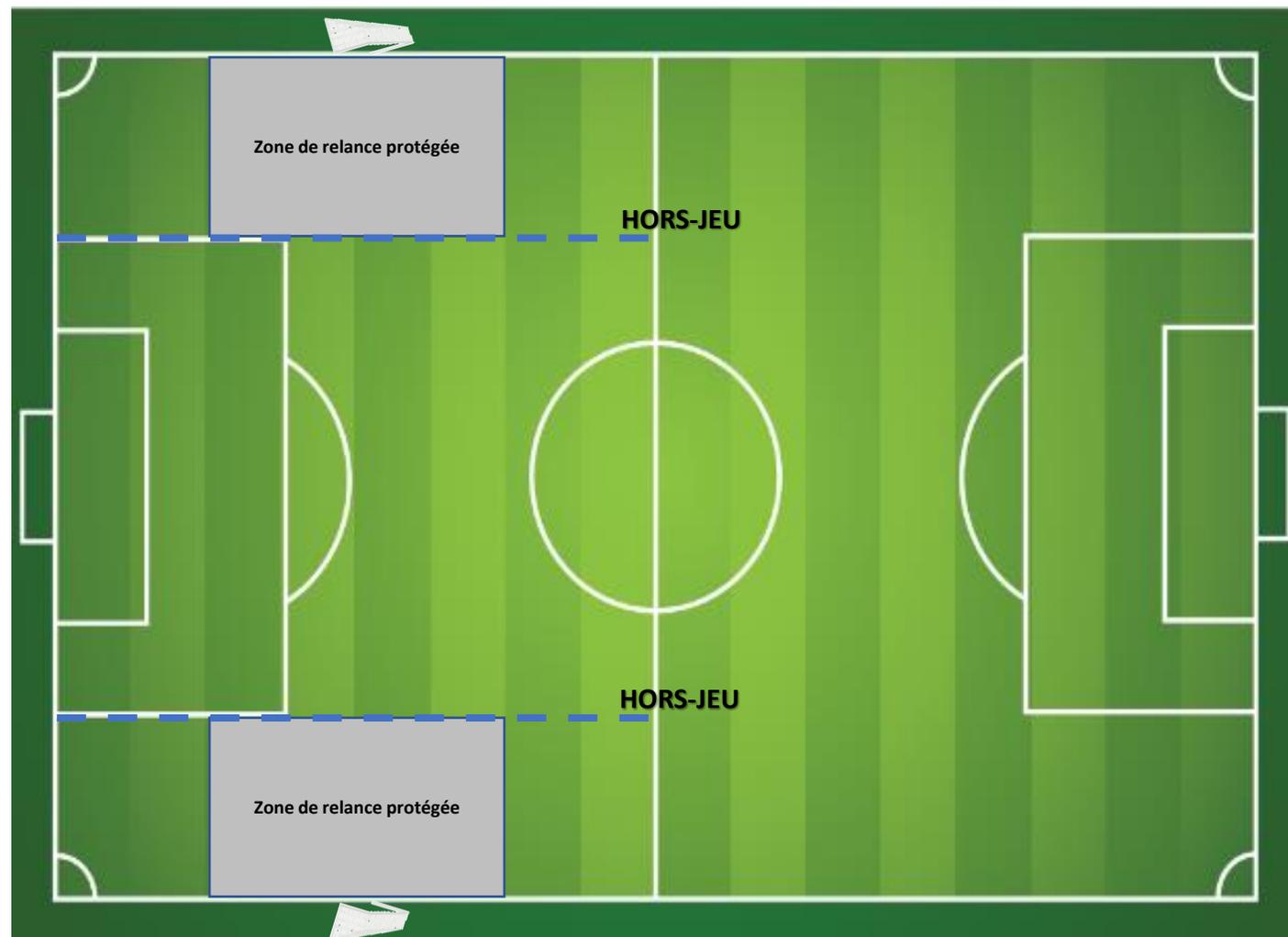
Phases 2 Foot à 5 & Foot à 8

ORGANISATION DE LA RENCONTRE

U9

CONSIGNES DISTRICT D'ORGANISATION DES RENCONTRES

- Un terrain Foot à 8 par rencontre
- 2 possibilités d'organisation des rencontres :
 - Formule Plateau de 3 à 5 équipes
 - Formule en Match sec :
 - Les 2 clubs se rencontrent avec 1 équipe chacun, donc 1 seul terrain
 - Les 2 clubs se rencontrent avec 2 équipes chacun, donc 2 terrains
- Chaque équipe devra se déplacer avec:
 - 2 ballons minimum
 - 1 binôme éducateur / dirigeant / Jeunes Licencié(e)



Phases 3 Foot à 8

INSTALLATION DU TERRAIN FOOT à 5

U9

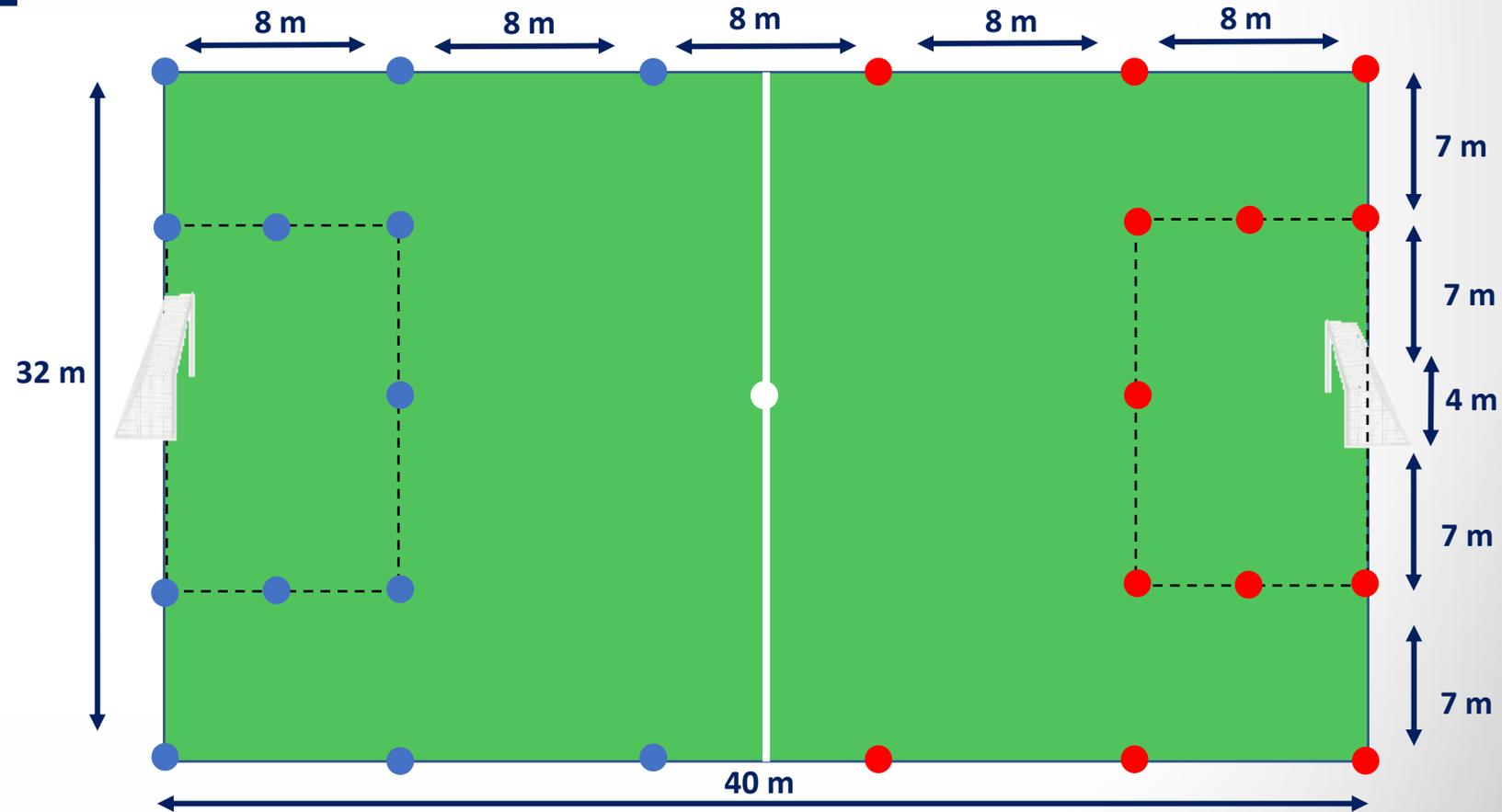
CONSIGNES DISTRICT D'ORGANISATION DES RENCONTRES



RIGUEUR et SIMPLICITE

Terrain 5x5 :

- Dimension : 40 x 32 m
- Sur la longueur : 5 x 8 mètres
- Sur la largeur : 4 x 7 mètres et 4 mètres entre les poteaux
- But avec filet de 4m x 1,5m
- Surface de réparation : 18m x 8m
- Balisage (13 coupelles bleues / 13 coupelles rouges et 1 coupelle blanche)



Phases 1 & 2 Foot à 5

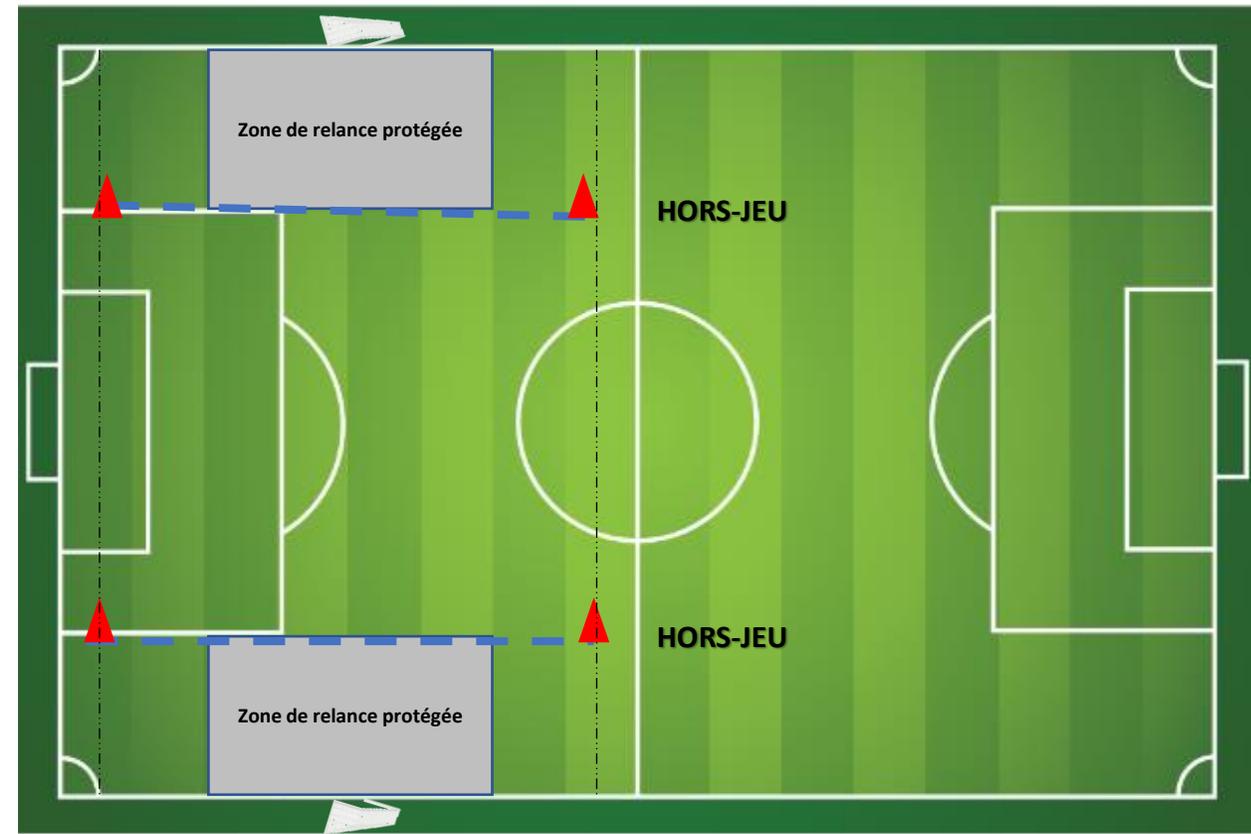
INSTALLATION DU TERRAIN FOOT à 8

U9

CONSIGNES DISTRICT D'ORGANISATION DES RENCONTRES



- **Demi-Terrain**
(avec réduction de la largeur possible - enlever 5 m de chaque côté)
- **Relance protégée** dans la surface de réparation
- **Hors-jeu** comme en U10-U11



Phases 2 & 3 Foot à 8



CRITÈRES D'ACCÈS À LA PRATIQUE

- Nombre de licenciés U9 au club : 15 minimum
- Educateur : Module U9 ou CFF1 ou CFI U6-U9 (minimum)
- **Pas de participation des U8**
- Participation du club aux événements Fédéraux sur N-1 (Rentrée du Foot, JND, etc...)
- Présence du responsable d'équipe à la réunion de rentrée
- Nombre total d'équipes Foot à 5 engagées maximum / club : 2
- Nombre total d'équipes Foot à 8 engagées maximum / club : 1
- Engagement du club dans le PEF au 30/09 de la saison en cours
- 2 paires de buts avec Filets Foot à 5 obligatoires (4m x 1,5m)

➔ UNE RÉUNION AVEC LES CLUBS INTÉRESSÉS SERA MISE EN PLACE



Consignes District d'organisation des rencontres

- *L'organisation de la rencontre*
- *Le terrain*
- *Les officiels*
- *Les effectifs*
- *La saison*



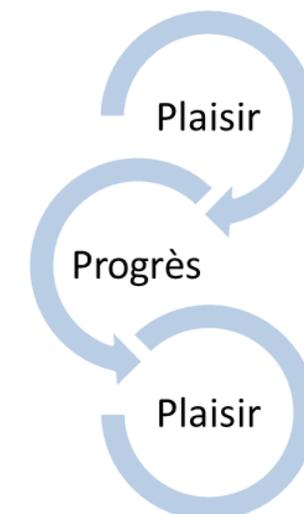
Restauration de la réglementation de l'offre de pratique, adaptée au niveau

- *Le cahier des charges*
- *Les protocoles*
- *Les lois du jeu*
- *La Charte*



Recentrer l'offre de pratique sur l'évolution du joueur

- *Le contenu*
- *Le Foot à 5*
- *Le Foot à 8*
- *Le festifoot (selon les Districts)*



Respecter la philosophie Fédérale : Climat d'apprentissage - Bienveillance

Temps de jeu égal pour tous

Respecter toutes les règles indiquées par les institutions de la F.F.F : Ligue et Districts

Encourager et guider les joueurs à devenir autonomes et créatifs

Promouvoir les aspects positifs du jeu (fair-play, respect des arbitres, des adversaires et spectateurs) et condamner sans exception le non-respect des règles

Veiller à l'utilisation d'un langage approprié et d'un comportement exemplaire

Créer un environnement pédagogique positif



Les bonnes pratiques en foot animation.

LES BONNES PRATIQUES EN FA

U7



Consignes District
d'organisation des rencontres

- *Respect des horaires*
- *Préparation des ateliers*
- *Prévenir si absent*
- *Respect du calendrier*

U9



Application de la
réglementation

- *Appliquer les règles*
- *Respect des catégories*
- *Respect des effectifs*
- *Respects des lois du jeu*
- *Complétude FAL*

U11



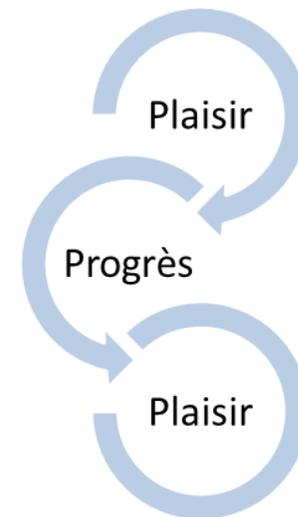
Recentrer sur le plaisir de
jouer

- *Encourager*
- *Eduquer*
- *Fairplay*

Plaisir

Progrès

Plaisir





Bilan foot animation

Le plaisir avant tout

LES EFFECTIFS

Foot animation

	Amiénois	Santerre	Ponthieu Vimeu	Total
U7	71	38	40	149
U9	98	49	66	213
U11	150			

LES U7

DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
59/90

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
247/408

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
436/687



ÉQUIPES MIXTES
100% 436/436



ÉQUIPES FÉMININES
0% 0/436

ABSENTES



TOTAL
251/687



AYANT PRÉVENU
16% 40/251



SANS PRÉVENIR
84% 211/251

DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
27/33

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
112/173

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
227/295



ÉQUIPES MIXTES
100% 227/227



ÉQUIPES FÉMININES
0% 0/227

ABSENTES



TOTAL
68/295



AYANT PRÉVENU
35% 24/68



SANS PRÉVENIR
65% 44/68

74%

63%

70%

30%

LES U7 AMIÉNOIS

DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
28/42

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
98/188

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
194/334

ÉQUIPES MIXTES
100% 194/194

ÉQUIPES FÉMININES
0% 0/194

ABSENTES



TOTAL
140/334

AYANT PRÉVENU
16% 22/140

SANS PRÉVENIR
84% 118/140

DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
12/16

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
36/75

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
93/137

ÉQUIPES MIXTES
100% 93/93

ÉQUIPES FÉMININES
0% 0/93

ABSENTES



TOTAL
44/137

AYANT PRÉVENU
9% 4/44

SANS PRÉVENIR
91% 40/44

71%

50%

63%

37%

LES U7 PONTTHIEU VIMEU

DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
16/28

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
86/126

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
134/184

ÉQUIPES MIXTES
100% 134/134

ÉQUIPES FÉMININES
0% 0/134

ABSENTES



TOTAL
50/184

AYANT PRÉVENU
20% 10/50

SANS PRÉVENIR
80% 40/50

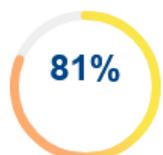
DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
8/8

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
44/54

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
65/80

ÉQUIPES MIXTES
100% 65/65

ÉQUIPES FÉMININES
0% 0/65

ABSENTES



TOTAL
15/80

AYANT PRÉVENU
87% 13/15

SANS PRÉVENIR
13% 2/15

78%

74%

77%

23%

LES U7 SANTERRE

DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
15/20

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
63/94

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
108/169



ABSENTES



TOTAL
61/169



DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
7/9

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
32/44

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
69/78



ABSENTES



TOTAL
9/78



76%

70%

76%

24%

LES U9

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
89/96

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
195/243

PRÉSENTES



TOTAL
347/393



ABSENTES



TOTAL
46/393



DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
51/60

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
179/243

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
287/389



ABSENTES



TOTAL
102/389



DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
77/113

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
261/426

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
433/700



ABSENTES



TOTAL
267/700



82%

71%

74%

26%

LES U9 AMIENOIS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
39/43

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
108/147

PRÉSENTES



TOTAL
215/254



ÉQUIPES MIXTES
99% 212/215



ÉQUIPES FÉMININES
1% 3/215

ABSENTES



TOTAL
39/254



AYANT PRÉVENU
13% 5/39



SANS PRÉVENIR
87% 34/39

DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
14/18

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
41/71

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
88/121



ÉQUIPES MIXTES
98% 86/88



ÉQUIPES FÉMININES
2% 2/88

ABSENTES



TOTAL
33/121



AYANT PRÉVENU
15% 5/33



SANS PRÉVENIR
85% 28/33

DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
24/30

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
69/133

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
146/219



ÉQUIPES MIXTES
97% 142/146



ÉQUIPES FÉMININES
3% 4/146

ABSENTES



TOTAL
73/219



AYANT PRÉVENU
22% 16/73



SANS PRÉVENIR
78% 57/73

83%

61%

75%

25%

LES U9 PONTHIEU VIMEU

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
30/30

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
0/0

PRÉSENTES



TOTAL
0/0

ÉQUIPES MIXTES
0 % 0/0

ÉQUIPES FÉMININES
0 % 0/0

ABSENTES



TOTAL
0/0

AYANT PRÉVENU
0 % 0/0

SANS PRÉVENIR
0 % 0/0

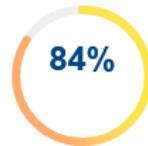
DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
14/15

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
51/61

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
74/102

ÉQUIPES MIXTES
96 % 71/74

ÉQUIPES FÉMININES
4 % 3/74

ABSENTES



TOTAL
28/102

AYANT PRÉVENU
21 % 6/28

SANS PRÉVENIR
79 % 22/28

DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
21/40

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
77/129

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
95/216

ÉQUIPES MIXTES
96 % 91/95

ÉQUIPES FÉMININES
4 % 4/95

ABSENTES



TOTAL
121/216

AYANT PRÉVENU
9 % 11/121

SANS PRÉVENIR
91 % 110/121

72%

72%

58%

32%

LES U 9 SANTERRE

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
20/23

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
87/96

PRÉSENTES



TOTAL
132/139



ABSENTES



TOTAL
7/139



DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
13/14

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
48/56

PRÉSENTES



TOTAL
68/88



ABSENTES



TOTAL
20/88



DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
17/18

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
65/80

PRÉSENTES



TOTAL
105/139



ABSENTES



TOTAL
34/139



91%

86%

82%

18%

LES U9 NIVEAU 1

DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
10/13

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
39/55

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
57/78



ÉQUIPES MIXTES
100% 57/57



ÉQUIPES FÉMININES
0% 0/57

ABSENTES



TOTAL
21/78



AYANT PRÉVENU
10% 2/21



SANS PRÉVENIR
90% 19/21

DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
15/25

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
50/84

ÉQUIPE

PRÉSENTES



TOTAL
87/126



ÉQUIPES MIXTES
100% 87/87



ÉQUIPES FÉMININES
0% 0/87

ABSENTES



TOTAL
39/126



AYANT PRÉVENU
18% 7/39



SANS PRÉVENIR
82% 32/39

LES U 11

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
113/113

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
370/427

PRÉSENTES



TOTAL
326/427



ÉQUIPES MIXTES
98% 321/326



ÉQUIPES FÉMININES
2% 5/326

ABSENTES



TOTAL
101/427



AYANT PRÉVENU
13% 13/101



SANS PRÉVENIR
87% 88/101

DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
107/108

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
338/415

PRÉSENTES



TOTAL
291/415



ÉQUIPES MIXTES
99% 287/291



ÉQUIPES FÉMININES
1% 4/291

ABSENTES



TOTAL
124/415



AYANT PRÉVENU
21% 26/124



SANS PRÉVENIR
79% 98/124

DOCUMENTS

FEUILLES DE PLATEAU



REÇUS
79/81

FEUILLES DE PRÉSENCE



REÇUS
212/299

PRÉSENTES



TOTAL
192/299



ÉQUIPES MIXTES
99% 190/192



ÉQUIPES FÉMININES
1% 2/192

ABSENTES



TOTAL
107/299



AYANT PRÉVENU
30% 32/107



SANS PRÉVENIR
70% 75/107

99 %

80 %

70 %

30 %

Les formations Techniques



District de la Somme de Football



LIGUE DE FOOTBALL
DES HAUTS DE FRANCE



FORMATIONS DES EDUCATEURS ET EDUCATRICES

INFORMATIONS ET CALENDRIER PREVISIONNEL

SAISON 2024 / 2025

FOCUS SUR LE PARCOURS BENEVOLE

RAPPEL

LA FILIÈRE DE FORMATION **DES ÉDUCATEURS ÉVOLUE !**

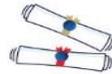
2 PARCOURS POSSIBLES

► CHOISISSEZ LE PARCOURS QUI VOUS CONVIENT !

Toutes les infos sur



DE MULTIPLES FORMATIONS dès 16 ans



POUR ENCADRER TOUS PUBLICS



DES CONTENUS DIVERSIFIÉS



&



Développez et perfectionnez vos compétences sans en faire votre métier

PARCOURS BÉNÉVOLE

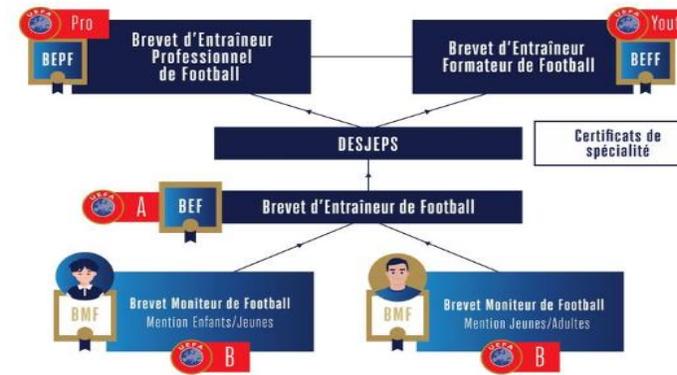
ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)		CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)		DIPLÔMES FÉDÉRAUX (DF)
Éthique et intégrité	Foot en marchant	Seniors	Beach Soccer	Responsable École de Football
Pratique féminine	FOOT5	U14-U19	Gardien de But	
Handi-foot	Futnet	U10-U13	Préparateur Physique	Coach Jeunes
Foot Adapté	Fit-Foot	U6-U9	Futsal	Coach Seniors
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe	Projet Club		
Golf-Foot	Futsal			



DE 8 À 161 H de formations indépendantes et complémentaires

Devenez éducateur.trice ou entraîneur.re et faites-en votre métier

PARCOURS PROFESSIONNEL



Commencez par le BMF avec **442 HEURES DE FORMATION**

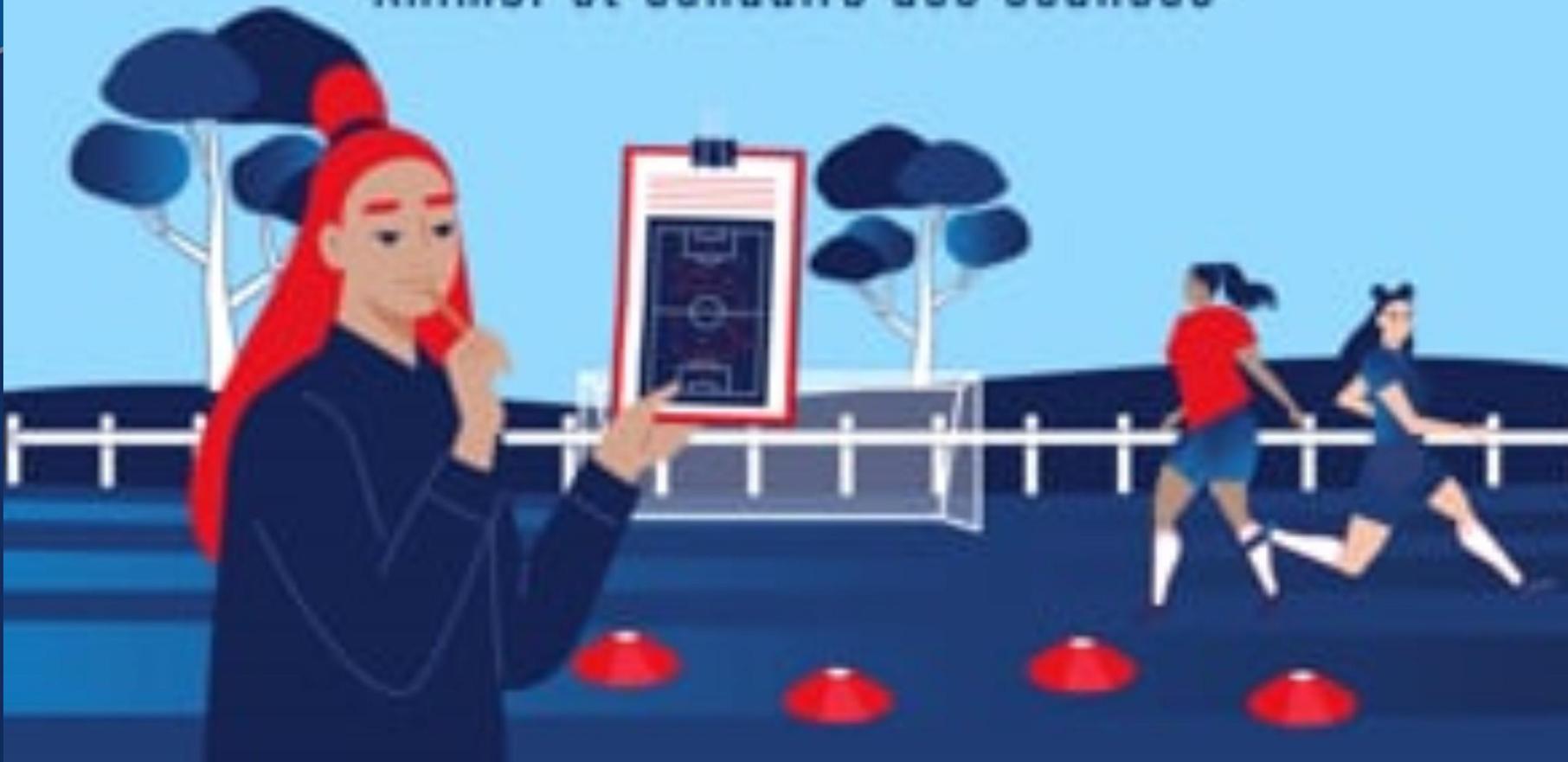
- En formation continue
- En apprentissage
- Par Validation des Acquis de l'Expérience

Vous êtes déjà diplômés ? Des équivalences existent.

Plus d'infos sur fff.fr/educateurs-entraîneurs



Animer et conduire des séances



D.F.

(Diplôme Fédéral)

C.F.I.

(Certificat Fédéral
Initiateur)

A.F.

(attestation Fédérale)

BILAN DES FORMATIONS SAISON 2023 / 2024



PROFIL DES STAGIAIRES

- 155 inscrits
- 146 HOMMES / 9 FEMMES
- 85% SOMME – 15% HORS DPT.
- 91 % ont effectué 1 seul CFI dans la saison

PRESENCE DES STAGIAIRES

- J1 : 136 (88%)
- J2 : 116 (75 %)

ABSENCES NON JUSTIFIEES

- 19 (12%)

CLUBS

50 CLUBS

36 de la Somme (72%) et 14 hors département (28%)

REMERCIEMENTS AUX CLUBS « accueil »



REPRESENTATION PAR CLUB

4 éducateurs ou +



- AS GAMACHES (11)
- CAFC PERONNE (7)
- LF AILLY S. NOYE (8)
- MONTDIDIER AC (6)
- US CAMON (6)
- CS FLIXECOURT (6)
- AMIENS AC (5)
- AMIENS FC PORTO (5)
- ENT. SAINS ST FUSCIEN (5)
- MOISLAINS USCF (5)
- SC ABBEVILLE (5)
- US ROYE NOYON (4)
- US NEUILLY L'HOPITAL (4)
- US FRIVILLE ESCARBOTIN (4)
- O MONCHY LAGACHE (4)

....

CALENDRIER PREVISIONNEL 2024 / 2025



ATTESTATION FEDERALE

A.F. FOOT EN MARCHANT	1 X 8h	mai-25 à la demande club	AMIENOIS	AMIENS (TEAMS 5)
A.F. FUTNET	1 X 8H	mai-25 ou à la demande club	AMIENOIS	AMIENS (TEAMS 5)
A.F. PRATIQUE FEMININE	1 X 8H	mai-25 ou à la demande club	AMIENOIS	CONTY ?
AF FUTSAL	1 X 8H	Janvier 25 ou à la demande club	AMIENOIS	??

CERTIFICAT FEDERAL INTIATEUR

C.F.I. U6 - U9	24H (dont 2 X 6H en présentiel)	J1 : lundi 21 octobre 2024 (vac scol.) J2 : mercredi 20 novembre 2024	PONTHIEU / VIMEU	ABBEVILLE
C.F.I. U6 - U9	24H (dont 2 X 6H en présentiel)	J1 : lundi 10 février 2025 (vac. Scol.) J2 : mercredi 12 mars 2025	AMIENOIS	CAMON
C.F.I. U6 - U9	24H (dont 2 X 6H en présentiel)	J1 : Mercredi 05 mars 2025 J2 : mardi 08 avril 2025 (vac. Scol.)	SANTERRE	CERISY
C.F.I. U10 - U13	24H (dont 2 X 6H en présentiel)	J1 : lundi 21 octobre 2024 (vac. Scol.) J2 : mercredi 20 novembre 2024	AMIENOIS	QUERREU
C.F.I. U10 - U13	24H (dont 2 X 6H en présentiel)	J1 : jeudi 13 février 2025 (vac; scol.) J2 : mercredi 20 mars 2025	SANTERRE	NESLE
C.F.I. U10 - U13	24H (dont 2 X 6H en présentiel)	J1 : vendredi 21 février 2025 (vac. Scol.) J2 : lundi 07 avril 2025 (vac. Scol.)	PONTHIEU / VIMEU	BLANGY S. BRESLE
CFI U10-U13 Section PEFA	24H (dont 2 X 6H en présentiel)	J1 : mardi 08 octobre 2024 J2 : mardi 05 novembre 2024	AMIENOIS	AMIENS Stade Moulonguet
C.F.I. U14 - U19	24H (dont 2 X 6H en présentiel)	J1 : jeudi 24 octobre 2024 (vac. Scol.) J2 : mercredi 27 novembre 2024	SANTERRE	SAILLY SAILLISEL
C.F.I. U14 - U19	24H (dont 2 X 6H en présentiel)	J1 : lundi 10 février 2025 (vac. Scol.) J2 : mercredi 12 mars 2025	PONTHIEU / VIMEU	FLIXECOURT
C.F.I. U14 - U19	24H (dont 2 X 6H en présentiel)	J1 : vendredi 21 février 2025 (vac. Scol.) J2 : lundi 07 avril 2025 (vac. Scol.)	AMIENOIS	DOULLENS
C.F.I. SENIORS	24H (dont 2 X 6H en présentiel)	J1 : samedi 11 janvier 2025 J2 : Samedi 1er février 2025	AMIENOIS	AMIENS UPJV



CERTIFICAT FEDERAL DE SPECIALITE

C.F. spécialité FUTSAL initiation	2 X 8H	À définir	SANTERRE	ROYE ?
C.F. spécialité GARDIENS DE BUT initiation	2 X 8H	J1 : lundi 07 avril 2025 (vac. Scol.) J2 : mardi 08 avril 2025 (vac. Scol.)	AMIENOIS	AMIENS SC (chapitre)



FORMATIONS	DATES	LIEUX
DF COACH SENIORS	Positionnement : jeudi 17 octobre 2024 Semaine 1 : mardi 26 et mercredi 27 novembre 2024 Semaine 2 : mardi 04 et mercredi 05 mars 2025 Certification : mercredi 30 avril 2025	AMIENS CENTRE FERNAND DUCHAUSSOY 
DF COACH JEUNES	Positionnement : mercredi 16 octobre 2024 Semaine 1 : du 03 au 05 décembre 2024 Semaine 2 : du 25 au 27 mars 2025 Certification : Mercredi 07 mai 2025	
DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOT	Positionnement : mardi 15 octobre 2024 Semaine 1 : du 05 au 08 novembre 2024 Semaine 2 : du 25 au 28 février 2025 Certification : mardi 22 et mercredi 23 avril 2025	

Comment s'inscrire ?



2 options



DEMARCHE et financement
CLUB

DEMARCHE et financement
De l'éducateur(trice)

Portailclub.fff.fr

Maformation.fff.fr

ou site du District
(rubrique formation – inscription)



Pour suivre les différentes étapes :

ffe722064b760cb87d2f8af8a200c9dc.pdf (fff.fr)

Pour suivre les différentes étapes :

ad8ecd5bcd5ac6911f97ddcf5f610ab9.pdf (fff.fr)





- **Inscription à partir de :**
 - **14 ans révolu minimum (U15) pour les CFI U10/13 et U14/19**
 - **16 ans révolu minimum (U17) pour les AF, CFI U6/9, seniors et DF.**
- **Nombre de places par session : 16.**
- **Inscriptions possibles dès à présent pour toutes les formations débutant avant le 31 décembre 2024.**
- **Ouverture des inscriptions fin octobre pour toutes les formations débutant à partir du 1^{er} janvier 2025**
- **Fermeture des inscriptions en ligne : 10 jours avant le début de la formation.**
- **Cas où la session est en caractère « grisée » : la formation est complète.**

Les finalités de formation



FORMATIONS	EXAMEN FINAL	LICENCE
DF	CERTIFICATION (PRESENTIEL) EN 2 PARTIES : 1 – ORAL SUR UN RAPPORT DE STAGE REALISE EN CLUB 2 – PASSAGE PEDAGOGIQUE (animation d'une séquence d'entraînement)	LICENCE D'EDUCATEUR(trice) FEDERAL
CFI	CERTIFICATION FACULTATIVE (DISTANCIEL) Après inscription en ligne non obligatoire, réception d'un lien donnant accès à 20 questions. Validation : Note minimum 16/20	<u>SI VALIDATION DE LA CERTIFICATION :</u> LICENCE D'EDUCATEUR(trice) FEDERAL <u>Autre cas (échec ou non inscription) :</u> LICENCE D'ANIMATEUR(trice)
AF	Pas d'examen final	LICENCE D'ANIMATEUR(trice)



District de la Somme de Football



LIGUE DE FOOTBALL
DES HAUTS DE FRANCE



Pour tous renseignements complémentaires

Emmanuel BOISSIER
Conseiller technique départemental - PPF
06 74 04 83 53
eboissier@lfhf.fff.fr



Rappel des procédures Juridique

LA RÉSERVE ET SA CONFIRMATION

La réserve :

- 1/ Sur la participation ou qualification d'un ou plusieurs joueurs : **avant le début de la rencontre.**
- 2/ Sur la conformité du terrain/installations : **45 min avant la rencontre.**
- 3/ Pour une réserve technique : elle doit être formulée par le capitaine plaignant à l'arbitre, **à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée** si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu **ou dès le premier arrêt de jeu**, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ;

Diverses réserves (1) sont proposées sur la FMI, **il n'y a plus qu'à compléter** (ne pas laisser les xxx)

Par qui? Un licencié majeur inscrit sur la FMI (capitaine, dirigeant, éducateur)

A confirmer par mail dans les 48h suivant la rencontre avec une adresse mail officielle :

- rappeler le match, la date du match, et le motif de la réserve à wleclercq@somme.fff.fr pour les Coupes ou lpinchinat@somme.fff.fr pour les championnats

Si la réserve aboutit, alors c'est match gagné par 3 à 0, si le nombre de but était inférieur, sinon le nombre de but marqué reste identique si supérieur à 3,

Adversaire, match perdu par pénalité (soit sur le score de 3 à 0, avec amende et retrait d'un point)

LA RÉCLAMATION

Il s'agit d'une « *réserve* » d'après match et ne peut concerner que la **participation et qualification exclusivement des JOUEURS** (article 187 des RG de la FFF).

La confirmation est identique à la réserve soit sous 48h00 avec les mêmes obligations.

- Elle peut soit être déposée sur la FMI après le match.
- Ou alors envoyée par mail dans les 48h00 suivant la rencontre aux mêmes adresses que les réserves

- Elle ne donne pas le bénéfice du match mais la perte à l'adversaire selon les mêmes modalités que la réserve. Le nombre de points, et buts marqués restent identiques pour le club appelant.

- Seule une réclamation sur la participation avérée d'un JOUEUR suspendu peut donner le gain du match.

LES APPELS : AFFAIRES GÉNÉRALES

Article 190 RG FFF :

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.

Par mail à wleclercq@somme.fff.fr ou par recommandé à l'adresse postale du DSF

Particularités :

Concernant les décisions liées aux Coupes de la Somme, et de secteur (toutes catégories et formes de pratique), l'appel est à formuler dans les 48h00 suivant la notification.

LES APPELS : AFFAIRES DISCIPLINAIRES

L'appel Discipline doit être interjeté dans un délai de sept jours :

- A compter du lendemain de la publication ou notification de la sanction
- Par mail ou recommandé à wleclercq@somme.fff.fr

L'appel doit, à peine d'irrecevabilité, **préciser la (ou les) sanction(s) contestée(s) et indiquer la décision de première instance visée**, en adressant une copie de celle-ci ou en mentionnant **le nom de la commission** ainsi que **la date de la réunion** à laquelle elle a été prise.

L'appel n'est pas suspensif.

Compétitions et domaines relevant de la compétence des Districts :

➤ **Commission d'Appel de la Ligue** (juridique@lfhf.fff.fr)

1/ pour une sanction prononcée à l'encontre d'une personne physique, dont le quantum est égal ou supérieur à un an ferme.

2/ pour les sanctions fermes de retrait de point(s), de rétrogradation, de mise hors compétition, d'interdiction d'engagement ou de radiation, prononcées à l'encontre d'un club (*hors le point de pénalité*)

➤ **Commission d'Appel de District** : dans les cas, autres que ceux énoncés ci-dessus.

Dès lors qu'un appel porte sur plusieurs sanctions dont au moins l'une d'elles relève de la compétence de la Commission d'Appel de la Ligue, cette dernière est saisie de l'intégralité du dossier.

INTERNET ET ADRESSES MAIL

Les adresses internet incontournables

La FFF :

- <https://www.fff.fr/>
- <https://www.fff.fr/11-les-reglements/index.html>

La LFHF :

- <https://lfhf.fff.fr/?home>
- <https://lfhf.fff.fr/documents/?cid=133>

Le DSF :

- <https://districtsommefootball.fff.fr/>
- <https://districtsommefootball.fff.fr/documents/?cid=88>

Les adresses mail régionales à connaître

juridique@lfhf.fff.fr : pour tout appel au niveau régional et questions réglementaires

competitions@lfhf.fff.fr : pour les compétitions régionales

licences@lfhf.fff.fr : pour tout ce qui se rapporte aux licences

Les adresses mails actives du DSF

- wleclercq@somme.fff.fr (pour les Appel Discipline et Juridique, toutes les Coupes départementales, le FAFa, l'ANS, les demandes de classement d'installations, les correspondances à destination du Président, ou questions diverses)
- rwarme@somme.fff.fr (pour l'arbitrage et la comptabilité)
- lpinchinat@somme.fff.fr (pour les championnats toutes catégories et formes de pratiques, et la discipline)
- psauval@somme.fff.fr (pour le futsal associé et le foot loisir)
- adantin@somme.fff.fr (pour le foot animation, le foot loisir, le label, le PEF, les projets Toutes Foot et rassemblements féminins)
- jternisien@somme.fff.fr (pour le foot animation, les U11, les pratiques de loisir, le label, le PEF, les projets Toutes Foot et rassemblements féminins)
- eboissier@lfhf.fff.fr (pour les formations techniques, les sélections et détections)
- cbrassart@lfhf.fff.fr (pour le développement de l'arbitrage, les formations initiales d'arbitres, les sensibilisations à l'arbitrage dans les clubs)



Les aides financières

Les subventions



LES AIDES FINANCIÈRES



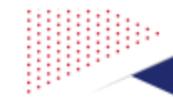
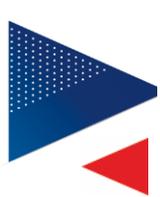
BRIE PICARDIE



Agence Nationale du Sport

- **Seuils et plafonds de financement :**
 - Aide minimum de 1 500 € par porteur de projet : (1 000 € pour les clubs situés en ZRR ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR)
 - Le montant d'aide pour chaque action subventionnée ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action
- **Le projet devra s'inscrire impérativement dans un objectif opérationnel de l'Agence Nationale du Sport** (promotion du sport santé, développement de la pratique, développement de l'éthique et de la citoyenneté), et dans les **6 axes du plan de développement fédéral « Performance 2024 »**
 - La diversification de ses pratiques
 - Le développement de la pratique féminine
 - Le développement du football loisir
 - La structuration de ses clubs
 - Le développement du Programme Educatif Fédéral
 - La dynamisation de son arbitrage amateur



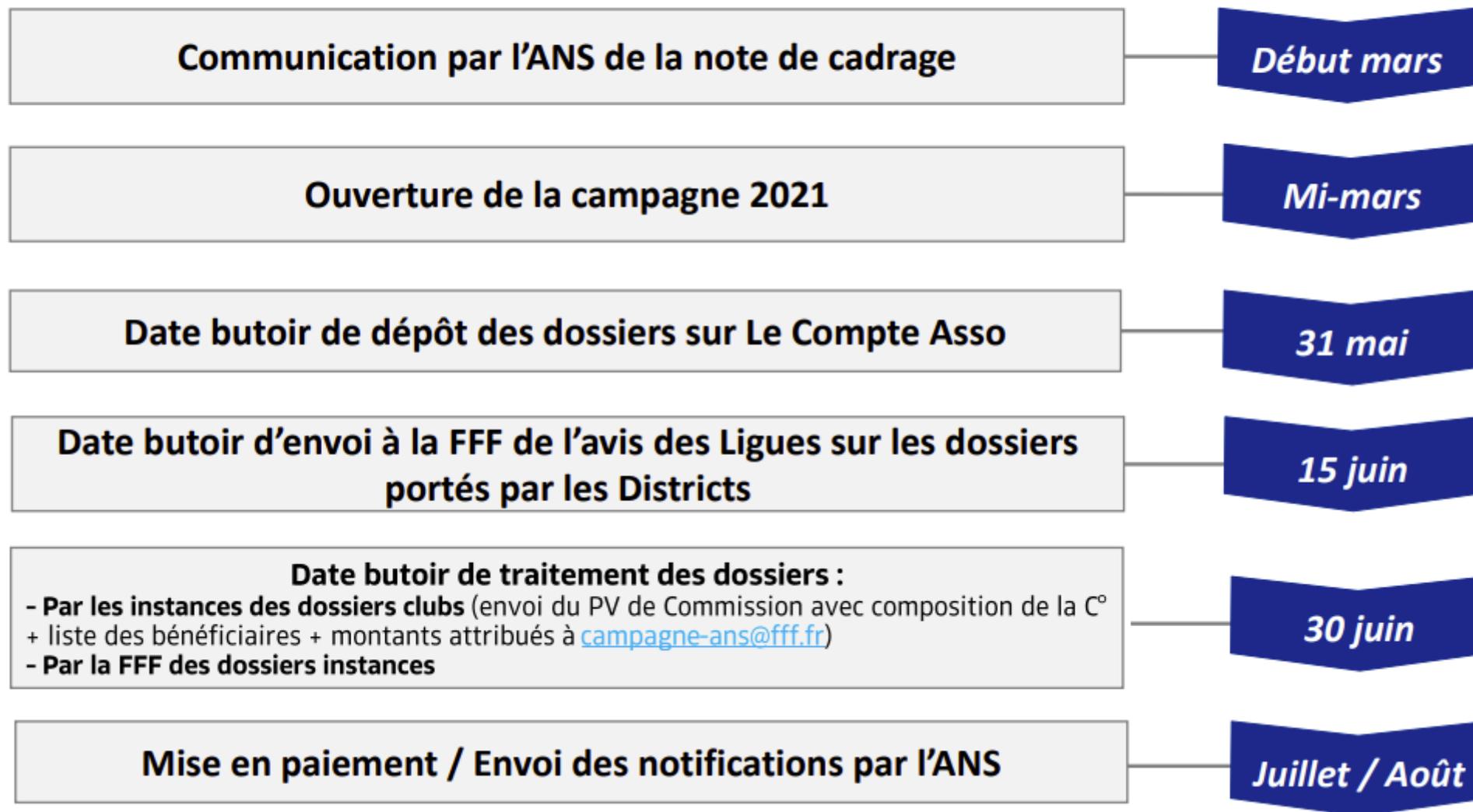


Actions éligibles à un financement (Clubs et Instances)

Promotion du sport santé	Développement de la pratique	Développement de l'éthique et de la citoyenneté
Développement d'une offre de foot en marchant	Développement de l'arbitrage	Engagement environnemental
Développement d'une offre de fitfoot	Développement et structuration de la pratique féminine	Le football comme outil d'insertion
Développement d'actions de prévention	Développement et structuration de la pratique du Futsal	Développement de programmes d'accompagnement scolaire
Développement d'actions découverte et promotionnelles "foot santé" à destination des entreprises et collectivités *	Développement du football en milieu scolaire	Promotion et développement du Programme Educatif Fédéral
	Développement d'une offre de pratique Loisir	Renforcer le « vivre ensemble » : prévenir/réparer les mauvais comportements
	Développement et structuration de la pratique des jeunes (écoles de foot, équipes de jeunes)	Engagement bénévole et féminisation de l'encadrement

**uniquement pour les instances*

Calendrier de la campagne 2022



FAFA EQUIPEMENTS

BÂTIMENTS

- 01 — Création d'un « Club house »
- 02 — Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement fédéral

ÉCLAIRAGE

- 03 — Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (projecteurs LED obligatoires)

SÉCURISATION

- 04 — Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral

TERRAIN À EFFECTIF RÉDUIT

- 09 — Création d'un terrain de Football à 8 contre 8, éclairé, en gazon synthétique

- 10 — Projet d'équipement donnant lieu à un classement de l'installation en T7 ou un éclairage d'entraînement en E7

- 11 — Autre projet participant à l'amélioration de la trajectoire environnementale

TERRAIN DE GRANDS JEUX

- 05 — Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée
- 06 — Renforcement/Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle
- 07 — Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique
- 08 — Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé

	Taux	Plafond HT pour collectivités
Club House	20%	15 000 €
Vestiaires	20%	18 000 €
Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral	15%	12 000 €
Remplacement par des projecteurs LED	forfait	5 000 €
Sécurisation - Aide de 1 500 € minimum	40%	5 000 €
Terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée	15%	20 000 €
Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle	15%	12 000 €
Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique	15%	45 000 €
Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé	15%	15 000 €
Mise en conformité d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique éclairé par une extension de l'aire de jeu à 105 mètres * 68 mètres	0%	0 €
Création d'un terrain de Football à 8 contre 8, éclairé, en gazon synthétique	15%	25 000 €
Projet d'équipement donnant lieu à un classement de niveau T7, ou d'un éclairage d'entraînement de niveau E7 (75 lux), ou de vestiaires respectant les normes sanitaires du département.	15%	5 000 €
Autre projet dit « innovant »	0%	0 €
Enveloppe federale		
Création d'un terrain de foot5 éclairé en gazon synthétique avec palissades	Aide forfaitaire de 30 000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (2)	
	Avec éclairage : aide forfaitaire de 20 000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (2)	
	Sans éclairage : aide forfaitaire de 15 000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (2)	
	Si couverture du terrain : abondement de 30 000 € (si éclairage, 20 000€ + 30 000 € ou sans éclairage, 15 000€ + 30 000€)	
Mise en place d'un revêtement multisports extérieur (éclairé ou non) pour une installation de Futsal	Aide forfaitaire de 15 000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (2)	
Mise en place d'un revêtement futsal en intérieur	Aide forfaitaire de 15 000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (2)	
Création d'un terrain de Beach Soccer permanent ou saisonnier	Aide forfaitaire de 15 000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (2)	
	Si couverture du terrain : abondement de 30 000 € (soit 15 000€ + 30 000 €)	

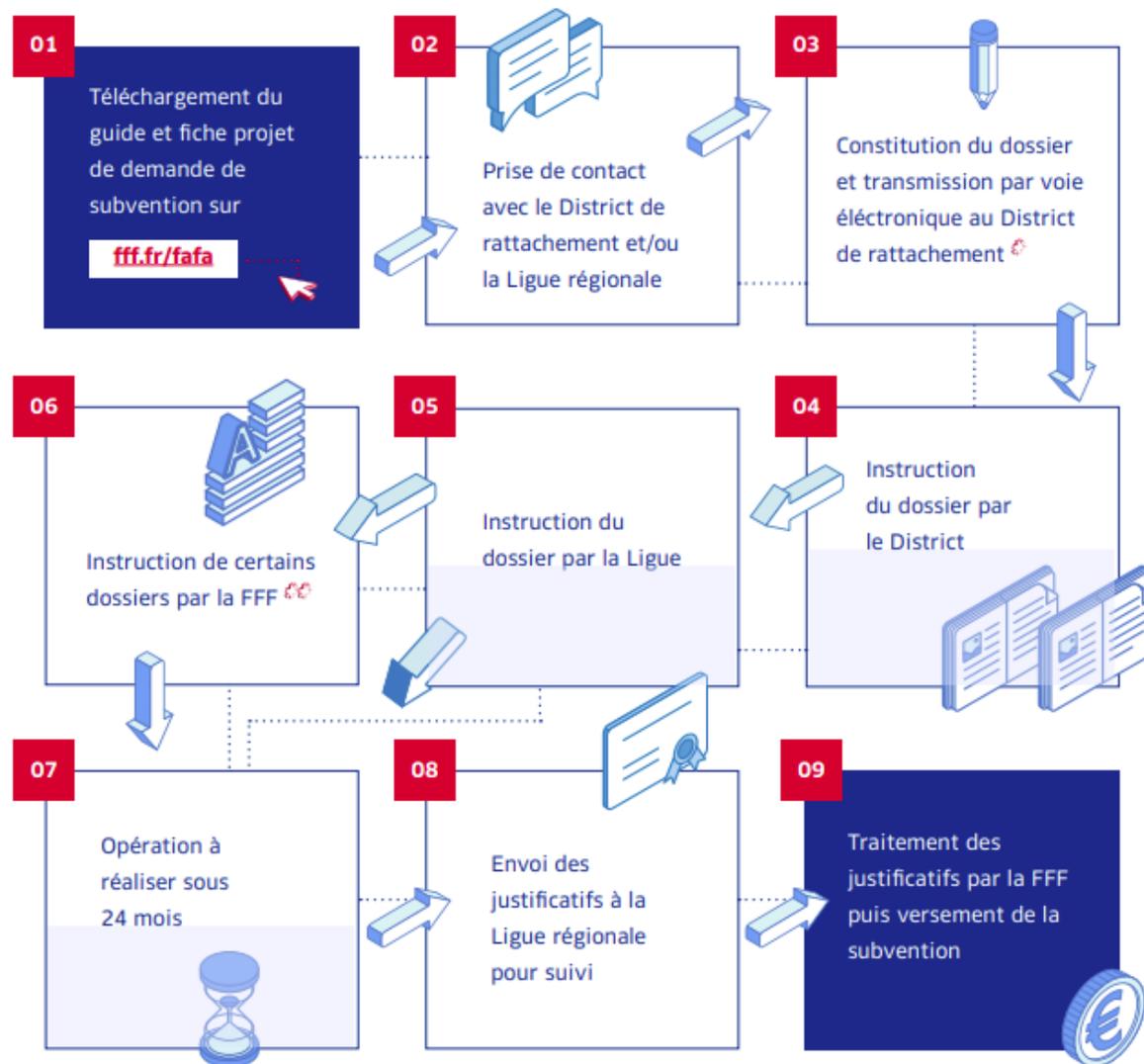
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le porteur du projet doit être, soit **un club affilié à la FFF**, soit **une collectivité locale** en collaboration avec un club support affilié à la FFF ;
- La date de commencement des travaux ne doit pas être antérieure de plus de 3 mois** à celle du dépôt du dossier au District d'appartenance ;
- L'équipement projeté doit être situé **obligatoirement au sein d'une installation sportive** utilisée par le club support ;
- Le porteur de projet doit **impérativement présenter un plan d'utilisation des installations envisagées** dans le respect des attentes de la FFF ;
- Le maître d'ouvrage doit réaliser son opération **dans un délai de 24 mois à compter de la date d'attribution** de la subvention par la FFF.



PROCEDURE D'ATTRIBUTION

A ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION





Aide au fonctionnement des associations sportives

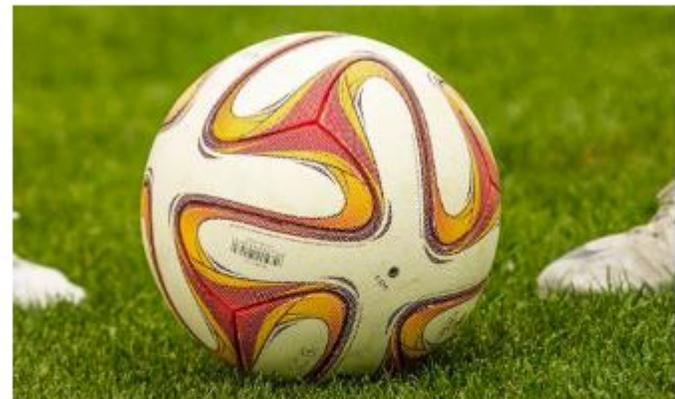
👤 Association



Aide à l'organisation de manifestation sportive



Appels à projets - Sports



Aide à l'acquisition de matériel sportif

👤 Association



<https://www.somme.fr/services/nos-aides/>



BRIE PICARDIE

Les associations peuvent solliciter leurs agences locales pour obtenir des aides financières sur divers projets.





Les dates à retenir





Les rendez-vous 2024/2025

- 25 août 2024
 - 1^{er} septembre 2024
 - 2 septembre 2024
 - 8 septembre 2024
 - 15 septembre 2024
 - 28 septembre 2024
 - 26 octobre 2024
 - 14 décembre 2024
- Coupe de France 1^{er} Tour
Coupe de France 2^{ème} Tour – Coupe de la Somme 1^{er} Tour
Réunion D1/D2
Championnat de la Somme Seniors 1^{ère} Journée
Coupe de France 3^{ème} Tour – Coupe de la Somme 2^{ème} Tour
AGE de la LFHF
AG du DSF
AGE de la FFF





Les récipiendaires







Clôture de la réunion
Le Président du District
Pascal TRANQUILLE





Retour sur les élections passées et à venir

- **District**
 - Bilan et remerciements
- **Ligue**
 - Importance pour les Clubs d'être présents ou représentés
 - Qu'est-ce qu'un Club de Ligue ?
- **FFF**
 - Vote des clubs
- **LFA**
 - Enjeu politique
- **LFP**
 - Droits TV





Les chantiers de la mandature

- **Réflexions Réforme des championnats**
 - Nombre d'Accessions Ligue / nombre d'accessions district / composition des groupes / Trêve / Intempéries – groupe de travail D1 à D6 Vote par l'AG
 - rencontre D1/D2 Educateur responsable
- **Réflexion sur les secteurs périmètre, animation**
- **Délocalisation du district**
 - Des choix proposés aux Clubs
- **Les incivilités**
 - Une prise de conscience indispensable
 - Une réforme dès le début saison le lien arbitre capitaine





Le Football départemental

- **Quel bilan**
 - Sportif
 - Humain
- **Quelles perspectives**
 - Quelles sont les attentes réelles des Clubs
- **Quel rôle pour le District**
 - Accompagnement
 - Formation (Arbitres, Educateurs, Dirigeants,)
 - Prêt de matériels
 - Soutien logistique



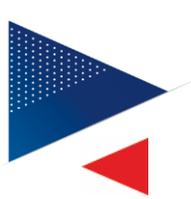


CONCLUSION

Petit club deviendra Grand !

Petit district deviendra Grand !





Les questions/Rappels importants

- Importance de prendre en photo la Feuille de plateau signée en cas d'oubli de transmission du club recevant
- Importance de prendre en photo la FMI d'avant match en cas de problème informatique
- Attention aux publications Facebook
- Ententes à réaliser sur Footclub dans l'onglet Organisation puis Vie du club (*mettre RAS dans Commentaire*)
 - Attention pour le foot Animation les ententes sont à réaliser au format papier
- Mutations autorisées :
 - 6 dont 2 hors période en Seniors
 - 4 dont 1 hors période en Jeunes U13 à U18 et foot à 8
- Purge des sanctions :
 - Pour les exclusions (carton rouge), match de suspension automatique à purger en attente de la décision de la commission de discipline (inclus dans le quantum de la sanction finale)
 - Suite à un 3^{ème} jaune, il faut attendre la décision de la Commission de discipline donnant le match de suspension ferme au joueur concerné (commission le vendredi, sanctions actives à partir du lundi qui suit)
- Les mails envoyés directement aux élus, ou présidents de commission, doivent être également adressés en copie aux salariés concernés. Pour le Président du DSF, obligation de mettre en copie le directeur (*voir mails page 69*).



Les clubs présents

Amiénois	Ponthieu	Santerre	Vimeu
FC Ailly Sur Somme Samara - US Allonville - Amiens AF - Amiens CSA Montières - Amiens ES Pigeonnier - Amiens RC - Amiens Rif - Amiens SC – US Corbie – US Daours – F Dreuillois – US Flesselles – AS La Chaussée Tirancourt – OL Le Hamel – US Lignières Chatelain – ESC Longueau - US Méricourt – AS Namps Maisnil – QCL Sud Amiénois – AS Querrieu Pont Noyelles – FC La Montoye – FC Rumigny – ES Sains St Fuscien – RC Salouel Saleux – ASL Saveuse - AS Talmas – ES Vers Sur Selle + SC Flixecourt Soit 27 clubs.	Abbeville Menchecourt – Abbeville SC – Abbeville US – FC Ailly Vauchelles – Auxiloise – CS Crécy En Ponthieu – AS Hautvillers – ES Le Titre – AS Long – A2LC Longpré – FRS Millencourt – AV Nouvion – SC Pont Rémy – US Quend – AS Rue – USCPO St Ouen – FC St Riquier – ES Harondel – US Vron – AS Yvrench + AS2A Soit 21 clubs	USOAAS Albert – Arvillers FC – Bray Sur Somme AAE – Cartigny US – Cerisy AS – Chaulnes AAE – AS Pays Neslois – RC 2 Ercheu – FC Estrées Mons – Ham US - Hangest En Santerre US – Heudicourt AS – Licourt ES Marcelcave US – Méaulte FC – Moislains USC – Monchy OL – Moreuil SC – Péronne CAFC – Plessier SC – Roisel US – UF Du Santerre – Rosières US – Roye Damery ES – Roye Noyon US – Sailly Saillisel US Soit 26 clubs	US Béthencourt – Blangy SEP – US Bouillancourt – ASIC Bouttencourt – ES Chepy – AAE Feuquières – US Friville Escarbotin – AS Gamaches – SSEP Martainneville – JS Miannay Moy. – FC Oisemont – Oisemont Templiers SC – AS Quesnoy le Montant – US Nibas Fressenneville – US BW – AS Vismes Maisnières – CO Woignarue – WDAS (Woincourt Dargnies) + JS Cambron + FC Valéricain Soit 20 clubs

